

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAYONNE

R E C E P I S S E D E D E P O T

1 AV MARIE ANNE DE NEUBOURG - 64115 BAYONNE CEDEX
TEL. : 05.59.46.33.00 - FAX. : 05.59.46.33.03
MINITEL 3614 INFOGREFFE ABONNES - 08.36.29.11.11 NON ABONNES
INTERNET : WWW.INFOGREFFE.FR - GTCBAYONNE.RCS&WANADOO.FR

SOLUC

**RESIDENCE EDERENA
LE FORUM
64100 BAYONNE**

V/REF : BM:BAMI:5696084
N/REF : 2002 B 667 / A-2995

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 08/10/2003, SOUS LE NUMERO A-2995,

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS EN DATE DU 20.07.03

... CONCERNANT LA SOCIETE
GROUPE ALAIN TOFFOLO
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
QUARTIER ARRAUNTZ
64480 USTARITZ

R.C.S BAYONNE 444 309 975 (2002 B 667)

LE GREFFIER



PHILIPPE LALANNE

**EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL DE
PAU**

**SARL « GROUPE ALAIN TOFFOLO-ALTO »
Quartier Arrauntz
64480 USTARITZ**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE CONSENTIS
A LA SOCIETE
SARL GROUPE ALAIN TOFFOLO -ALTO**

**5 allée d'aguiléra 64200 BIARRITZ
tél. : 05 59 23 73 23
Fax: 05 59 23 73 24
Email : lalanne.phil@ wanadoo.fr**

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BAYONNE en date du 23/06/2003, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués au profit de la « SOCIETE GROUPE ALAIN TOFFOLO –ALTO- » Société à Responsabilité au capital de 7 500 €.

1. Exposé sur l'opération projetée

- Personnes concernées

Monsieur ALBERT TOFFOLO né le 31/12/1933 à USTARITZ- 64 480

Madame Suzanne CELAN épouse Albert TOFOLLO née le 30/01/1940 à USTARITZ - 64480

Monsieur Alain TOFFOLO né le 01/02/1969 à BAYONNE-64100

Monsieur Jacques DASSANCE né le 19/11/1959 à BAYONNE-64100

- but de l'opération

La société « SOCIETE GROUPE ALAIN TOFFOLO –ALTO- » société à responsabilité limitée au capital de 7 500 € envisage de réaliser une augmentation de son capital de 1 948 740 € au moyen d'apports de titres de sociétés suivantes :

- 1498 parts sur les 1500 parts que constitue le capital de la société ALBERT TOFFOLO, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 € dont le siège social est à USTARITZ Quartier Arrauntz, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bayonne sous le numéro B 304 428 170 et dont l'activité principale est Travaux de maçonnerie, constructions, VRD.

- 9998 parts sur les 10 000 parts que constitue le capital de la société TOFFOLO MATERIAUX, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €, dont le siège social est à USTARITZ Quartier Arrauntz, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BAYONNE, sous le numéro B 383 360 245 et dont l'activité principale est le négoce de matériaux de construction.

- 4 98 parts sur les 500 parts que constitue le capital de la société ADOUR COTE BASQUE LOCATION -A.C.B.L- , société à responsabilité limitée au capital de 7500 €, dont le siège social est à USTARITZ Quartier Arrauntz, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BAYONNE, sous le numéro B 442 515 805 et dont l'activité principale est la location vente d'échaffaudages.

- 1748 parts sur les 1750 parts que constitue le capital de la société JUNTAS TOFFOLO SA, société anonyme au capital de 105 175 €, dont le siège social est en Espagne, Calle de Alicante, ALBAL, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la province, tomo 3269 général, n°582 de la section générale du livre des sociétés, folio 131, feuille numéro V-8173, C.IF. numéro A28875243 et dont l'activité principale est le négoce de matériaux de construction. .

2. Descriptions et évaluations des apports

A Description des apports

Les éléments apportés se composent de :

- Monsieur Monsieur Alain TOFFOLO apporte :
 - . 1498 parts sociales numérotés de 1 à 1495 et de 1497 à 1499 qu'il détient dans la SARL ENTREPRISE ALBERT TOFFOLO.
 - . 3124 parts sociales numérotés de 6876 à 9999 qu'il détient dans la SARL TOFFOLO MATERIAUX.
 - . 498 parts sociales numérotés de 1 à 498 qu'il détient dans la SARL ADOUR COTE BASQUE LOCATION -A.C.B.L.-.
 - . 1708 actions numérotés de 1221 à 1709 qu'il détient dans la SARL JUNTAS TOFFOLO SA.
- Monsieur Albert TOFFOLO apporte :
 - . 2499 parts sociales numérotés de 2502 à 5000 qu'il détient dans la SARL TOFFOLO MATERIAUX.
- Madame Suzanne CELAN épouse Albert TOFFOLO apporte :
 - . 1875 parts sociales numérotés de 5001 à 6875 qu'elle détient dans la SARL TOFFOLO MATERIAUX.
- Monsieur Jacques DASSANCE apporte :
 - . 2500 parts sociales numérotés de 1 à 2500 qu'il détient dans la SARL TOFFOLO MATERIAUX.
 - . 40 actions numérotés de 1711 à 1750 qu'il détient dans la SARL JUNTAS TOFFOLO SA

B Evaluation des apports

Les apports ainsi définis sont valorisées sur la base d'une évaluation faites dans chacune des sociétés :

SARL ENTREPRISE ALBERT TOFFOLO

La société à été évalués selon la combinaison de trois approches différentes :

- Approche patrimoniale (actif net corrigé au situation au 31/03/2003)
- Approche sur le rendement avec :
 - . Valeur de rentabilité
 - . Capitalisation du bénéfices net moyen (moyenne sur les 5 derniers exercices et de la situation au 31/03/2003)
 - . Capitalisation de la marge brute d'autofinancement (moyenne sur les 5 derniers exercices et de la situation au 31/03/2003)
 - . Valeur de productivité (moyenne sur les 5 derniers exercices et de la situation au 31/03/2003)
- méthodes mixtes :

. Méthode des praticiens (moyenne sur les 5 derniers exercices et de la situation au 31/03/2003)

- . Méthode de rachat des résultats
- . Formule retail
- . Evaluation fiscale

La valeur moyenne des méthodes pondérées est de 1 161 116 € sachant que la zone de valeur se situe entre 1 045 004 pour la fourchette basse et 1 277 228 € pour la fourchette haute. La valeur retenue s'élève à 1 200 000 € soit 800 € par parts.

Il en ressort que :

La valeur des parts détenues par Monsieur Alain TOFFOLO dans la SARL ENTREPRISE ALBERT TOFFOLO et apportés à la société « SOCIETE GROUPE ALAIN TOFFOLO – ALTO- » est évalué à 1 198 400 € soit 1498 parts à 800 €.

SARL TOFFOLO MATERIAUX

La société SARL TOFFOLO matériaux a été évaluée selon les mêmes approches que précédemment.

Ainsi évalués, la valeur moyenne des méthodes pondérées est de 366 935 € sachant que la zone de valeur se situe entre 330 241 € pour la fourchette basse et 403 628 € pour la fourchette haute. La valeur retenue s'élève à 400 000 € soit 40 € par parts.

Il en ressort que :

La valeur des parts détenues par Monsieur Alain TOFFOLO dans la SARL TOFFOLO MATERIAUX et apportés à la société « SOCIETE GROUPE ALAIN TOFFOLO –ALTO- » est évalué à 124 960 € soit 3124 parts à 40 €.

La valeur des parts détenues par Monsieur ALBERT TOFFOLO dans la SARL TOFFOLO MATERIAUX et apportés à la société « SOCIETE GROUPE ALAIN TOFFOLO –ALTO- » est évalué à 99 960 € soit 2 499 parts à 40 €.

La valeur des parts détenues par Madame Suzanne TOFFOLO dans la SARL TOFFOLO MATERIAUX et apportés à la société « SOCIETE GROUPE ALAIN TOFFOLO –ALTO- » est évalué à 75 000 € soit 1 875 parts à 40 €.

La valeur des parts détenues par Monsieur Jacques DASSANCE dans la SARL TOFFOLO MATERIAUX et apportés à la société « SOCIETE GROUPE ALAIN TOFFOLO –ALTO- » est évalué à 100 000 € soit 2500 parts à 40 €

SARL ADOUR COTE BASQUE LOCATION -A.C.B.L-

La société SARL ADOUR COTE BASQUE LOCATION - A.C.B.L- a été évaluée selon les mêmes approches que précédemment.

Ainsi évalués, La valeur moyenne des méthodes pondérées est de 142 866 € sachant que la zone de valeur se situe entre 128 579 € pour la fourchette basse et 157 153 € pour la fourchette haute. La valeur retenue s'élève à 150 000 € soit 300 € par parts.

Il en ressort que :

La valeur des parts détenues par Monsieur Alain TOFFOLO dans la SARL ADOUR COTE BASQUE LOCATION -A.C.B.L- et apportés à la société « SOCIETE GROUPE ALAIN TOFFOLO –ALTO- » est évalué à 149 400 € soit 498 parts à 300 €.

JUNTAS TOFFOLO SA

La société JUNTAS TOFFOLO SA été évalué sur la base d'une négociation récente et ajusté au jour de l'apport.

Ainsi évalués, la valeur retenue s'élève à 201 250 € soit 115 € par actions.

Il en ressort que :

La valeur des parts détenues par Monsieur Alain TOFFOLO dans JUNTAS TOFFOLO SA et apportés à la société « SOCIETE GROUPE ALAIN TOFFOLO –ALTO- » est évalué à 196 420 € soit 1708 actions à 115 €.

La valeur des parts détenues par Monsieur Monsieur Jacques DASSANCE dans JUNTAS TOFFOLO SA et apportés à la société « SOCIETE GROUPE ALAIN TOFFOLO –ALTO- » est évalué à 4600 € soit 40 actions à 115 €.

RECAPITULATION

Lesdits biens évalués ci dessus à la somme de 1 948 740 € à savoir :

◆ - Apport consenti par Monsieur et Madame Albert TOFFOLO 174 960 €
- Apport consenti par Monsieur Alain TOFFOLO1 669 180 €
- Apport consenti par Monsieur Jacques DASSANCE..... 104 600 €

3. Vérifications effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés,
- contrôler la valeur attribuée aux apports,

4. CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci dessus, dont le total s'élève à 1 948 740 €.

Fait à BIARRITZ le 20/07/2003

Le commissaire aux apports

Philippe LALANNE

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

5 Allée d'Aguiléra

64200 BIARRITZ

Siret 424 940 880 00018